

Décret autorisant la traduction en allemand du rapport de Baudot relatif aux opérations de l'armée du Rhin, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret autorisant la traduction en allemand du rapport de Baudot relatif aux opérations de l'armée du Rhin, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 328;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36123_t2_0328_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dévouement, que pour tracer l'histoire. En attendant que ce tableau vous soit présenté, voici quelques traits pris au hasard, qui vous feront juger des autres.

« A Kaiserlautern, tous les canonniers attachés au service d'une pièce sont tués, excepté un seul; celui-là continue le feu avec la même vivacité, et démonte la batterie ennemie dirigée sur la redoute.

« Au Geisberg, un boulet du canon ennemi emporte 15 hommes de file dans un de nos bataillons: pas un seul volontaire ne fronce le sourcil, les rangs se ressèrent, on crie: *vengeance et République!* à l'instant le pas de charge et la baïonnette font payer, de mille morts à l'ennemi, la perte de quinze républicains enlevés au milieu de leurs frères.

« Dans la même journée de Geisberg, l'artillerie volante laisse approcher la cavalerie ennemie à portée de pistolet, forme un bataillon carré avec ses pièces, et fait un carnage effroyable d'hommes et de chevaux.

« Ce trait de bravoure, de sang-froid n'est pas le seul de l'artillerie volante; elle s'est comportée par-tout avec une bravoure et une habileté soutenue.

« A Landau pendant le blocus, Klée, concierge du clocher, voit brûler sa maison, continue à examiner la manœuvre de l'ennemi, s'occupe, sans désespérer, du salut de la place, et crie: *Vive la République!*

« Le 3^e régiment de hussards, le 14^e régiment de dragons, le 4^e bataillon du Bas-Rhin, et le 2^e bataillon du 55^e régiment d'infanterie, se sont particulièrement distingués.

« Vous nous avez chargés de distribuer des récompenses à ceux qui ont fait des actions remarquables; mais lorsqu'une armée de quarante mille hommes se bat pendant six heures au pas de charge, et sans relâche, quel est celui qui a le mieux mérité? quel est celui qui obtiendra le moins? heureuse incertitude, qui nous a engagés à les récompenser tous.

« Les malheurs inévitables de la guerre nous ont souvent fait recueillir les derniers soupirs de nos frères: ils mouroient contens, disoient-ils, puisque la patrie étoit sauvée.

« Quand le canon frappe aujourd'hui le soldat Français, il ne laisse plus échapper le cri de la douleur, mais bien celui de *vive la République.*

« Qu'il est imposant en ce moment le spectacle des armées du Rhin et de la Moselle! c'est une masse ferme en principes et en armes, qui n'attend que votre signal pour compléter les destinées de la patrie. Mettez à profit son grand caractère; qu'elle demeure environnée d'hommes appréciateurs de sa puissance, et commandez la victoire.

« Venus au comité de salut public pour nous fixer sur des mesures de la plus haute importance, nous partons sur-le-champ pour retourner à notre poste, et notre première lettre annoncera de nouveau la défaite des rois et la grandeur de la République » (1).

(1) P.V., XXIX, 250-258. Rapport imprimé par ordre de la Conv., AD XVIII^c 304, n^o 39. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 210; *J. univ.*, p. 6689; *Débats*, n^o 482, p. 361; *M. U.*, 27 niv. (Départ^t de Paris). Extraits dans *C. Eg.*, n^o 516; *J. Paris*, p. 1537. Mention dans *F.S.P.*, n^o 196; *J. Sablier*, n^o 1077; *Ann. patr.*, p. 1702; *J. Mont.*, p. 504 et 509; *C. univ.*, 26 niv.;

Ce rapport a été souvent interrompu par les acclamations de la Convention et des citoyens des tribunes, et par les cris réitérés de *vive la République!*

BAUDOT. Il me reste à vous faire part d'une proclamation que nous avons faite à l'armée après la suite des victoires qu'elle venait de remporter. Elle ne contient qu'un mot, parce que ce mot dit tout: *Républicains, vous avez fait votre devoir.* (On applaudit) (1).

« La Convention a approuvé les mesures prises par les représentants du peuple Lacoste et Baudot, a ordonné l'impression du rapport, l'insertion au bulletin (2) et la traduction en allemand ».

MERLIN (de Thionville) voulait qu'il fut aussi traduit en anglais; un membre s'y est opposé en disant que nos soldats se chargeraient de leur en apporter la minute au bout de leurs baïonnettes (3).

58

Etat des dons (suite) (4)

a

La société populaire et montagnarde de Vic, département des Hautes-Pyrénées, a envoyé 4 marcs 4 gros en argent; 4 onc. 2 gr. montés en pierreries; deux onces 1 gros et demi d'or; 4 onces de galon doré; 4 onces et demi-gros de galon en argent.

b

L'agent national provisoire près le district de Langogne, département de la Lozère, a envoyé une décoration militaire et un brevet.

c

La municipalité de Narbonne a envoyé 6 décorations militaires.

d

La municipalité de Bacquehaut, canton de Ligne, district de Calais, département du Pas-de-Calais, a envoyé une décoration militaire.

e

Le citoyen Guimberteau a envoyé une décoration militaire.

f

Le citoyen Delaporte, ci-devant procureur-général-syndic du département de l'Yonne, a envoyé 8 décorations militaires.

g

Le citoyen Leterrier, grenadier au premier bataillon d'Ille-et-Vilaine, a envoyé une épauvette, une contre-épauvette en or, et un assignat de 10 l.

Ann. RF., n^o 47; *Abrév. univ.*, p. 1520; *Antiféd.*, p. 413; *Mess. soir*, n^o 515. Simple mention dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 247.

(1) *Mon.*, XIX, 212.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. Décret, n^o 7585.

(3) *Batave*, p. 1344.

(4) P.V., XXIX, 346.